



**ANNE-MARIE LIBON,**  
Echevine de l'Urbanisme :

Une charte urbanistique  
et environnementale  
pour le parc Gilles Magnée p12-13

Mobilité

p. 2

20 ans de  
jumelage avec le  
Périgord

p. 4-5

Plan  
d'investissement  
communal

p. 8

Appel aux jeunes

p. 14

# Chantier de réhabilitation et de mise à 4 voies de l'autoroute A3/E40 entre Alleur et Loncin

*Notre commune est située au cœur d'un réseau autoroutier qui permet de rallier les 4 coins de notre pays. Cette situation géographique a, compte tenu de l'évolution du trafic, engorgé certains tronçons, raison pour laquelle de lourds chantiers ont été lancés par le Service Public de Wallonie afin d'améliorer la mobilité générale.*

En pratique, le Service Public de Wallonie nous annonce que la phase 2 du chantier relatif à la réhabilitation et la mise à 4 voies de l'autoroute A3/E40 entre Alleur et Loncin se terminera fin juillet.

**La phase 3, débutera quant à elle la nuit du 29 au 30 juillet et s'étalera jusqu'au mois de novembre 2019.**

**Il y aura toujours 3 voies maintenues dans les 2 sens de circulation.**

Les 2 voies qui viennent de Namur en direction d'Aachen pourront être maintenues à 2 voies, ce qui améliorera la mobilité sur cet axe.

La vitesse sera limitée à 70 km/h sauf dans les chicanes où elle est réduite localement à 50 km/h.

**Sous réserve de conditions météorologiques favorables, la mise en place de la signalisation de chantier se déroulera donc de nuit du lundi 29/07/2019 dès 21 h 00 au mardi 30/07/2019 à 06 h 00,**

Pour ce faire :

Le lundi 29/07 à partir de 22 h 00 :

La bretelle A003.217 Namur vers Aachen de l'échangeur de Loncin sera fermée et déviée via l'échangeur n°31 d'Hognoul.

La bretelle A3 Bruxelles vers Aachen de l'échangeur de Loncin sera fermée et déviée via l'échangeur n°31A de Bonne-Fortune.

**En milieu de nuit,** les bretelles précitées seront rouvertes pour permettre la ferme-

ture de la bretelle A003.227 Liège(A602) vers Aachen de l'échangeur de Loncin qui sera déviée via l'échangeur n°31A de Bonne-Fortune,

La bretelle de l'échangeur de Loncin sera fermée et déviée via l'échangeur n°31 d'Hognoul.

**Toutes les bretelles devront être ouvertes pour le mardi 30/07/2019 à 06 h 00.**

**Pour la sécurité des travailleurs et des usagers, des radars préventifs et des radars répressifs seront installés.**

**Le passage de convoi exceptionnel est interdit pendant ces nuits.**



## **Vous partez en vacances ? Pas nous ...**

... les bibliothèques d'Ans sont accessibles en juillet et en août selon les horaires habituels (horaire «vacances» à la bibliothèque Paul Biron).

Fermeture les jeudi 15, vendredi 16 et samedi 17 août dans toutes les bibliothèques  
Quant à la ludothèque, elle sera accessible, en juillet et août, uniquement le samedi de 10 à 12h. Passez-y emprunter les jeux d'extérieur tels que Aquaplay, Mölkky, Kubb, croquets, ballons sauteurs et autres grands jeux en bois.



# Sommaire :

Mobilité.....	p 2
Sommaire - Horaire d'été.....	p 3
Jumelage Périgord.....	p 4-5
De nouveaux véhicules pour la Police.....	p 6
Noces d'or.....	p 7
Pic et Conteneurs à puces.....	p 8-9
Appel aux candidats.....	p 10
La boîte de Pandore à Waroux - Journées du Patrimoine.....	p 11
Charte urbanistique et environnementale pour le parc d'Affaires «Gilles Magnée».....	p 12-13
Appel aux Jeunes Ansois.....	p 14
Une vie décente ... - Ans en fête.....	p 15
Agenda.....	p 16-17
Plan Canicule.....	p 18
L'Enseignement communal ansois maternel et primaire.....	p 19
Bal du Sport.....	p 20

## **Services communaux : Horaire d'été du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019**

Les bureaux sont accessibles au public du lundi au jeudi de 7 h à 15 h sans interruption et le vendredi de 7 h à 12 h également sans interruption. (Du 01 juillet au 31 août 2019)

Une permanence en dehors des horaires évoqués ci-dessus est prévue pour le Service Etat-civil / Population, le samedi de 9 h à 12 h. et pour les Services de l'Urbanisme et du Logement le jeudi après-midi jusque 19 h uniquement sur rendez-vous via le 04 247 72 41 ou par mail à : [urbanisme@ans-commune.be](mailto:urbanisme@ans-commune.be)

**Pour tous renseignements : 04 247 72 11.**





## Grégory Philippin, Bourgmestre

### 20 ans de jumelage avec le Périgord, cela se fête...

*Il était une fois, non pas dans un conte de fées, mais au cœur du Périgord, 6 communes faisant partie d'un pays appelé le pays d'Ans, Badefol d'Ans, La Boissière d'Ans, Chourgnac d'Ans, Granges d'Ans, Sainte-Eulalie d'Ans et Saint-Pantaly d'Ans...*

Mais pourquoi cette dénomination «Ans» au cœur du Périgord ? Tout simplement parce qu'il y a 7 siècles, l'amour n'avait déjà pas de frontière... Et oui, cette dénomination s'explique par l'union entre la fille du Seigneur de Hautefort-en-Périgord et un seigneur d'Ans...

Et on peut même dire que de cette union est née une nouvelle commune puisque depuis 2017, Saint-Pantaly d'Ans et La Boissière d'Ans se sont regroupées avec Cubjac pour former Cubjac-Auvézère-Val d'Ans.

Si le Périgord était déjà présent sur la braderie d'Ans, il y a plus de 20 ans afin d'y promouvoir son terroir, la rencontre entre Ulysse Tallet, Président d'Honneur du Pays d'Ans en Périgord et l'Echevin

Michel Pypops est à la genèse de ce jumelage. C'est ainsi qu'au fil du temps des liens étroits se sont liés entre Français et Belges. Ces 5, 6, 7 et 8 juillet, une délégation ansoise forte de 33 personnes s'est rendue dans le pays d'Ans afin d'y célébrer 20 années de jumelage.

Les mandataires présents, le Bourgmestre Grégory Philippin, les Echevins Philippe Saive (en charge du jumelage), Anne-Marie Libon ainsi que les Conseillers Jean-François Bourlet, Patrice Lempereur, Christine Gaioni, Ahmed Rassili et Georges Secretin (Cpas) ont pu constater «de visu» que ce jumelage n'avait pas pris la moindre ride, bien au contraire.

Au programme, bien évidemment de multiples repas où les petits plats avaient

été mis dans les grands avec au menu les spécialités de la région, la visite de Terrasson et de son jardin imaginaire, l'intronisation de plusieurs Belges au sein de la Confrérie de la Noix, la participation aux fêtes locales comme la Félibrée à Périgueux (fête occitane) mais aussi aux cérémonies plus protocolaires telles que l'inauguration de la place portant le nom «Promenade d'Ans» à Chourgnac. La Maire de Chourgnac, Patricia Flageat, le Maire de Thenon, Dominique Bousquet, par ailleurs Président de la Communauté de communes du Terrassonais en Périgord noir, ainsi que Bernard Durand le Maire de sainte Eulalie d'Ans ont de concert remercié les Ansois pour leur présence qui témoigne des liens d'amitiés qui se sont noués au cours de ces



**Grégory Philippin**, Bourgmestre en charge de la Coordination générale, de la Police, de la Mobilité, de l'Aménagement du Territoire, des Grands projets et du Bien-être animal.  
Contact : 04 247 72 23 (Secrétariat) - Courriel : gregory.philippin@ans-commune.be  
Permanences : le mardi sur rendez-vous.



années, au point que même des espaces publics en portent le nom ... Grégory Philippin, le Bourgmestre d'Ans a de son côté mis en exergue l'aspect humain de ce jumelage qui s'est transmis de génération en génération, raison pour laquelle, malgré ses 20 printemps le modèle ne s'es-souffle pas. Grégory Philippin ainsi que l'Echevin Philippe Saive ont tenu à remercier les autorités périgourdines, de même que les habitants du Pays d'Ans pour leur

extraordinaire accueil que les Ansois n'oublieront pas de sitôt.

Il est à préciser, que depuis 2018, à l'initiative de Nathalie Dubois, Echevine de l'Instruction publique et de la petite Enfance, le jumelage avec le Périgord concerne aussi les écoliers ansois. En effet, en 2018, 25 enfants et en 2019, 50 enfants de l'Enseignement communal se sont rendus dans le Périgord dans le cadre de classes de dépaysement. Les voyages forment la jeunesse.





# Police



## Grégory Philippin,

*Bourgmestre et Président de la Zone de Police :*

## De nouveaux véhicules pour la Police...

*La Zone de Police d'Ans-Saint-Nicolas comptabilise au niveau de son charroi, pas moins de 25 véhicules (voitures, combis et motos) destinés aux multiples tâches de la Police.*

Ce 10 juillet, c'est dans les infrastructures du Commissariat de Police situé rue Henri Delvaux qu'a été réceptionné un tout nouveau combi VW destiné aux équipes d'intervention sur le territoire des deux communes. Cette acquisition a été faite par le biais d'un marché fédéral.

Un second véhicule sera réceptionné dans les jours qui viennent, il s'agit en l'occurrence d'un VW Tiguan.

Aujourd'hui plus que jamais, le métier de Policier est particulièrement difficile. Confrontés quotidiennement à une société de plus en plus violente, à la précarité sociale voire même la misère humaine, les Policiers doivent pouvoir compter sur du matériel moderne et adapté, de manière à mener à bien leurs multiples missions. Il ne s'agit pas là d'esbroufe, mais tout simplement de s'adapter aux besoins du terrain et surtout des Policiers qui s'y trouvent. Ne dit-on pas que l'on reconnaît l'ouvrier à ses outils...



**Grégory Philippin**, Bourgmestre en charge de la Coordination générale, de la Police, de la Mobilité, du Logement, de l'Aménagement du Territoire, des Grands projets et du Bien-être animal.

Contact : 04 247 72 23 (Secrétariat) - Courriel : [gregory.philippin@ans-commune.be](mailto:gregory.philippin@ans-commune.be)

Permanences : le mardi sur rendez-vous.

## Couples jubilaires du mois de juin



Ce 15 juin, **Monsieur et Madame NAPORA-DACHY** fêtaient leurs noces d'or  
et pour **Monsieur et Madame MASSET-HEUSICOM**, c'était les Noces de diamant



## Walther Herben,

Premier Echevin en charge des Travaux  
et de l'Environnement

# Ans : le plan d'investissement communal (pic) 2019-2021 est adopté

Ce vendredi 28 juin, le Conseil communal d'Ans a adopté son PLAN D'INVESTISSEMENT 2019-2021.

Ce «PIC» comprend une liste de travaux de rénovations de voiries susceptibles d'être subsidiés, à raison de 60% maximum, par la Région wallonne.

Le montant des travaux subsidiés à Ans, sur ces trois années, est de l'ordre de 1.900.000€, mais, pour satisfaire aux exigences régionales, ce sont des travaux pour le double de ce montant que le Conseil communal a arrêtés. Ainsi, il sera plus simple de réserver priorité aux rues qui, au cours des mois et années qui viennent, évolueront le plus défavorablement, sans avoir besoin d'introduire des demandes de modifications à la Région.

La Région wallonne exigeant qu'un tiers des moyens disponibles soient consacrés aux «modes doux» (piétons, cyclistes), le Conseil communal a inclus dans ses projets la rénovation des trottoirs de la rue Lambert Dewonck, sur toute sa longueur, avec enlèvement des souches et abattage des arbres dont les racines soulèvent les pavés (340.000€, hors tva), ainsi que la réfection de la rue de Waroux, d'Alleur à Xhendremael, avec le réaménagement de la piste cyclable entre la rue de la Résistance et le château (1.213.000€, hors tva).

Pour le reste, priorité sera donnée aux rues qui figuraient déjà dans le programme 2017-2018, mais qui n'avaient pas pu être rénovées faute de subsides suffisants et dont l'état ne s'est évidemment pas amélioré depuis lors, à savoir : la Cité Lonay, la Cité Vandervelde, la rue Adolphe Anten, la rue Branche Planchard, la rue de l'Égalité, le quartier des Alouettes, Fauvettes et Verdiers, ainsi que la rue Tichette, si elle n'a pas été réparée entre-temps.

Les autres rues potentiellement concernées sont les rues Général Modard, Coq Fontaine, de la Ferme, du Tilleul, de l'Abbaye, des Forges, Marie Curie, Petite Ville, Président Wilson, Francisco Ferrer, Sous-le-Bois, Louis de Brouckère et de la Coopération.

Enfin, les parties pavées des rues du Béguinage et Lambert, génératrices de nuisances, seront réaménagées également.

Du travail en perspective donc, à partir du printemps prochain !



# Collecte des déchets : ANS passe aux conteneurs à puce!

*Réuni ce 28 juin 2019, le Conseil communal d'Ans a, à l'unanimité moins deux abstentions, décidé de se dessaisir au profit d'INTRADEL, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2021, de la collecte des déchets ménagers selon le principe de rationalisation des collectes.*



## BIENTÔT, LE CONTENEUR AURA MA PEAU

En clair, cela signifie qu'à partir de cette date, la commune d'Ans passera, comme la majorité des communes de la région liégeoise, aux conteneurs à puce.

Pour Ans, cette décision est une véritable « révolution copernicienne ». En effet, jusqu'ici, elle restait la seule entité du périmètre d'INTRADEL à collecter les déchets ménagers avec son propre personnel et ses propres camions, avec des sacs pourvus d'étiquettes dédiées.

Ce système n'est pas compatible avec le principe du pollueur-payeur, avec pour effet de classer chaque année la commune d'Ans parmi les plus gros producteurs de déchets par habitant (172 kilos en 2017, alors que la moyenne des communes couvertes par INTRADEL est de 133 kilos et celle des communes utilisant les conteneurs à puce de 101 kilos).

En outre, le système actuel ne permettra pas à la commune de respecter l'obligation future de séparer les déchets organiques des déchets ménagers résiduels, exposant ainsi les citoyens, selon la règle du coût-vérité, à des taxes « déchets » de plus en plus lourdes.

Par conséquent, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2021, moyennant le paiement d'une taxe « socle », chaque habitation recevra un conteneur pour les déchets organiques et un conteneur pour les déchets ménagers

résiduels, assortis d'un « service minimum » comprenant, suivant la taille du ménage, un certain nombre de vidanges des conteneurs, un nombre de kilos de déchets organiques par habitant et un nombre de kilos de déchets « tout-venants » par habitant.

Seuls les dépassements de ce service minimum seront refacturés en fin d'année, mais un peu de vigilance et d'efforts de tri permettront d'échapper à cette refacturation.

« Le système des conteneurs à puce, qui a désormais fait ses preuves partout où il est utilisé, nous paraît être le seul qui soit de nature à faire évoluer les habitudes et à encourager nos administrés à adopter

des comportements plus responsables, afin d'échapper à des pénalités financières qui, inmanquablement, deviendront de plus en plus lourdes au fil des législations qui seront adoptées, dans les prochaines années, à tous les niveaux de pouvoirs.

Pour ne prendre qu'un seul exemple comparable, quand la commune de Flémalle est passée, en 2011, des sacs aux conteneurs à puce, ses déchets par habitant et par an sont passés de 170 à 93 kilos.

Il est grand temps pour notre Commune de franchir le pas et mettre un terme à notre pratique des étiquettes, certes innovante à ses débuts, mais qui date désormais de plus de 20 ans, avec pour résultat de nous placer en queue des pelotons des communes desservies par Intradél en terme de production annuelle de déchets. »

Signalons enfin que c'est tout à fait volontairement qu'Ans attendra le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour mettre en œuvre le nouveau système et ce, afin de profiter de ces 18 mois pour communiquer, informer, sensibiliser, former ses concitoyens et leur permettre ainsi de prendre, dans les meilleures conditions, ce nouveau tournant.



**Walther HERBEN**, Echevin de la Gestion territoriale (Travaux, Environnement, Patrimoine, Energie), des Agents Constatateurs, du Développement durable, du Budget et des Finances.

Courriel : [walther.herben@ans-commune.be](mailto:walther.herben@ans-commune.be)

Contact : Claudia Musardo – 04 247 72 49 | Courriel : [claudia.musardo@ans-commune.be](mailto:claudia.musardo@ans-commune.be)



## Nathalie Dubois, Echevine de l'Instruction publique et de la petite Enfance :

### Centres communaux de jeux de vacances : Appel aux candidats

Le Collège communal porte à la connaissance des intéressés que les Centres Communaux de Jeux de Vacances, durant l'année scolaire 2019-2020, seront ouverts durant les périodes suivantes :

- Congé d'Automne : du lundi 28 octobre au vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2019,
- Congé d'Hiver : du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020,
- Congé de Détente : du lundi 24 février au vendredi 28 février 2020,
- Congé de Printemps : du lundi 6 avril au vendredi 17 avril 2020.

L'organisation de ces centres de vacances nécessite l'engagement, à durée déterminée, de **chefs de plaine « coordinateurs »** et de **moniteurs** ayant **divers profils**.

**Chefs de plaine « coordinateurs »** porteurs d'un des titres suivants :

- brevet de « coordinateur de centres de vacances » reconnu par la Communauté française,

OU

- diplôme ou certificat de fin d'études du niveau de l'enseignement supérieur social ou pédagogique au moins de type court (instituteur(trice) primaire ou maternel(le), régent(e), éducateur(trice) spécialisé(e), assistant(e) social(e), ... ), **accompagné d'une expérience d'animation de 250 h minimum au sein d'un centre de vacances agréé**.

**Moniteurs brevetés** porteurs d'un des titres suivants :

- brevet d'« animateur de centres de vacances » reconnu par la Communauté française,

OU

- diplôme ou certificat de fin d'études accompagné d'une expérience d'animation de 150 h minimum au sein d'un centre de vacances agréé :

- ▶ de puériculture ou d'auxiliaire de l'enfance (pour les enfants de moins de 6 ans),
- ▶ à orientation sociale ou pédagogique, au moins du niveau de l'enseignement technique secondaire supérieur (animation socio-culturelle, agent(e) d'éducation, études en sciences sociales, ... ),
- ▶ du niveau de l'enseignement supérieur social, pédagogique ou en éducation physique au moins de type court (instituteur(trice) primaire ou maternel(le), agrégé(e) de l'enseignement secondaire inférieur ou supérieur en éducation physique, assistant(e) social(e), éducateur(trice) spécialisé(e), ... ), ...

**Moniteurs :**

- étudiant(e)s de l'enseignement secondaire supérieur, des universités, des instituts d'enseignement supérieur, des « écoles normales », âgé(e)s de 17 ans accomplis,

- diplômé(e)s dans une orientation non reconnue par l'ONE ou sans expérience utile en centres de vacances,

■ ...

Des **compétences particulières** sont attendues chez les moniteurs (brevetés ou non). De manière générale, ces derniers doivent : montrer un vif intérêt pour l'animation d'activités destinées

à de jeunes enfants, être capables de proposer (en équipe et sous la supervision d'un chef de plaine) des activités LUDIQUES, CRÉATIVES, d'EXPRESSION, CULINAIRES, CULTURELLES ou NATURE pour les enfants de 2,5 à 6 ans et/ou de 6 à 12 ans, être responsables d'un groupe d'enfants (encadrement, surveillance, etc.), ...

A défaut de candidats ayant ces profils, il pourra être fait appel à toute personne ayant fait la preuve d'un vif intérêt à l'égard des enfants.

La fiche de **candidature est à retirer** à l'Administration communale d'Ans - Echevinat de l'Instruction publique, auprès de Monsieur David Cox, Esplanade de l'Hôtel communal n°1 à 4430 Ans. Ces dernières sont à rentrer au plus tard :

- pour le Congé d'Automne : le mercredi 25 septembre 2019,
- pour le Congé d'Hiver : le mercredi 20 novembre 2019,
- pour le Congé de Détente : le mercredi 22 janvier 2020,
- pour le Congé de Printemps : le mercredi 26 février 2020.

POUR TOUS **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES** et pour l'obtention de la **FICHE DE CANDIDATURE**, contactez le bureau de l'Instruction publique (tél. : 04 247 73 62 ou 04 247 72 32, e-mail : david.cox@ans-commune.be)



**Nathalie Dubois**, Echevine de l'Instruction publique (Centres Communaux de Jeux de Vacances), de la Petite Enfance, de la Crèche, des Seniors et de l'Egalité des chances.

Courriel : nathalie.dubois@ans-commune.be - Permanences : Le mercredi matin sur rdv au 2<sup>e</sup> étage de l'Administration communale.

Contact : Jérôme Renette - 04 247 72 32 - Courriel : jerome.renette@ans-commune.be



**Philippe Saive,**  
Echevin de la Culture



## Traces... au château de Waroux au Fort de Loncin.

*Evènement culturel incontournable de la rentrée, les Journées du patrimoine témoignent depuis plus de 30 ans de l'intérêt du public pour l'histoire des lieux et de l'art! Cette année, découvrez « le Patrimoine sur son 31 » à Ans...*

Rendez-vous les samedi et dimanche 7 & 8 septembre entre 14 à 18 heures au château de Waroux et au Fort de Loncin.

Deux sites incontournables reliés l'un à l'autre par un parcours pédestre ludique (1,5km) à travers la campagne alleuroise et loncinoise.

Le Fort de Loncin propose de vous « mettre dans la peau d'un soldat de 14 » grâce à une scénographie exceptionnelle, des visites guidées ou un arrêt au musée.

Au château de Waroux, l'exposition « Traces d'artistes et Courant d'Art » permettra au visiteur de découvrir cette exposition internationale intitulée « LA

BOITE DE PANDORE 2 ». L'accès au parc et aux endroits incontournables du château sera à découvrir avec un livret explicatif. (voir ci-dessous)

L'accès aux 2 sites et les activités proposées **sont gratuits** durant ce week end.



**Fort de Loncin :** rue des Héros 15bis – 4431 Loncin, [www.fortdeloncin](http://www.fortdeloncin) – infos 04 246 44 25

Ouverture et circuit libre les 2 jours de 14 à 18h / visites guidées les 2 jours à 14, 15 et 16 heures.

**Château de Waroux :** rue de Waroux, 301 – 4432 Alleur, [www.chateau-waroux.be](http://www.chateau-waroux.be) – infos 04 371 98 38

Ouverture les 2 jours de 14 à 18h / exposition – château.

L'itinéraire pédestre reliant les 2 sites est à retirer à l'accueil des 2 sites

## Traces d'Artistes & Courants d'Art V : La Boite de Pandore 2, du 6 septembre au 27 octobre 2019

Une exposition internationale des artistes membres de l'AIAP / UNESCO

Créée sous les auspices de l'Unesco en 1954, l'Association internationale des arts plastiques (AIAP) défend les intérêts culturels et matériels des artistes plasticiens à travers le monde.

L'exposition présentée au château de Waroux, intitulée « La boîte à Pandore 2 » rassemble les œuvres de près de 60 créateurs belges et étrangers et s'inscrit dans un cycle d'expositions consacrées à l'art de 1950 à nos jours.

Le but de cette manifestation culturelle est double : porter un regard prospectif sur la création d'aujourd'hui, mais également, apporter son expertise et son soutien à l'émergence de nouveaux créateurs. La diversité des courants artistiques des artistes invités proposera aux visiteurs, une opportunité exceptionnelle de se confronter à l'art, de manière pédagogique.

Outre les œuvres de nouveaux talents, on retrouve des œuvres d'artistes au nom prestigieux tels Matisse, Modigliani, Bury ou Calder.

Dans le cadre de cette expo, le mercredi 25 septembre à 19h00 une conférence, intitulée « Amedeo Modigliani, une vie d'artiste en exil », sera présentée par M. Rama, critique d'art.

Informations :

Château de WAROUX, (ANS), rue de Waroux, 301 à 4432 Alleur, accessible du mardi au dimanche de 14 à 18 heures (Fermé le lundi). Entrée : 5€, 4€ seniors/étudiants, 2€ groupes scolaires

Infos : 04 371 98 38 – 04 247 72 73  
[www.chateau-waroux.be](http://www.chateau-waroux.be) – CNAP-AIAP/UNESCO – Tél : 04 227 38 50  
[www.cnap.be](http://www.cnap.be)



**Philippe Saive, Echevin des Sports, des Infrastructures sportives, de la Culture, du Tourisme, du Jumelage et des Nouvelles technologies.**

Courriel : [philippe.saive@ans-commune.be](mailto:philippe.saive@ans-commune.be) - Permanences : sur rendez-vous.

Contact : Pascale Galhaut – 04 247 72 73 - Courriel : [pascale.galhaut@ans-commune.be](mailto:pascale.galhaut@ans-commune.be)



## Anne-Marie Libon,

Echevine de l'Urbanisme :

# Une Charte urbanistique et environnementale pour le parc d'Affaires « Gilles Magnée » à Ans

*Le Conseil Communal, en sa séance du 28 juin dernier, a adopté la charte urbanistique et environnementale proposée par la SPI, concernant le parc d'affaires 'Gilles Magnée' à Ans.*



Ce site, qui abritait auparavant les entrepôts du Grand Bazar, a été assaini et fait désormais l'objet d'un projet de revitalisation économique et environnementale. Il est actuellement composé d'un plan d'eau, d'espaces verts et d'un ancien bâtiment rénové et occupé par des activités économiques et laisse place à un vaste terrain libre, équipé et destiné à recevoir une affectation artisanale, de service et de petite industrie.

L'objectif de cette charte est de guider les investisseurs et auteurs de projets dans les démarches d'implantation de leurs petites entreprises en vue du développement d'une zone d'activité économique cohérente, attractive et soucieuse de l'environnement.

Nous vous en présentons les grands axes :

■ L'intégration du projet dans son contexte sera privilégiée en favorisant un environnement de qualité autant du point

de vue urbanistique qu'écologique et en limitant l'impact sur le paysage.

■ La division du terrain en parcelles sera réalisée au fur et à mesure, en fonction des projets proposés afin de densifier celui-ci de manière raisonnée et parcimonieuse.

■ Les implantations devront tenir compte du tracé des voiries carrossables et piétonnes qui font partie intégrante de l'aménagement du territoire, afin que ce parc économique « vert » soit accessible pour tous les intervenants liés aux entreprises et pour les riverains.

■ Les bâtiments devront présenter une architecture créative, de qualité et aux volumétries équilibrées. Les matériaux utilisés seront respectueux de l'environnement et à faible empreinte écologique.

■ Les abords des bâtiments seront impérativement réalisés avec soin et agrés-

mentés de plantations afin de garantir une qualité visuelle harmonieuse et durable de l'ensemble de la zone d'activité.

■ Toutes les nuisances, qu'elles soient acoustiques, odorantes, visuelles ou autres feront l'objet d'une attention particulière. Elles seront diminuées au maximum suivant les normes en vigueur et au moyen de divers dispositifs palliatifs.

Pour conclure, ce parc d'activité économique durable à échelle humaine se verra harmonieux dans la gestion de l'espace bâti et non-bâti. Il sera empreint d'un dynamisme sain et soucieux de l'environnement tant au niveau des entreprises qui s'y installeront qu'à la mise à disposition du parc pour tout un chacun.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service de l'Urbanisme de la Commune d'Ans.



**Anne Marie LIBON**, Echevine de l'Informatique, des Ressources humaines, de l'Urbanisme, du Logement, de la Ruralité et de l'Agriculture.

Courriel : [anne-marie.libon@ans-commune.be](mailto:anne-marie.libon@ans-commune.be)

Contact : Philippe Michel – 04 247 72 41

Courriel : [philippe.michel@ans-commune.be](mailto:philippe.michel@ans-commune.be)



# Christopher Gauthy,

Echevin de la Jeunesse

## Construire Ans pour et avec les Jeunes.

*Faire participer les Jeunes à la vie de la Commune d'Ans est un objectif primordial de Christopher Gauthy, raison pour laquelle, en sa qualité d'Echevin de la Jeunesse, celui-ci lance un appel à tous les jeunes Ansois.*



Il est en effet important pour l'Echevin de pouvoir déterminer les besoins et les attentes de nos jeunes et de tenter de développer des projets élaborés par et pour eux et ce, dans un maximum de quartiers de la Commune d'Ans.

Mettre l'accent sur la participation des jeunes et créer des partenariats avec les structures existantes (CPAS – AMO –

Comités de quartier –etc.) est une mission importante que s'est fixé de l'Echevin de la Jeunesse ansoise.

Pour créer une véritable politique de la jeunesse il est indispensable d'être à l'écoute des principaux intéressés.

C'est pourquoi si vous avez entre 12 et 18 ans, que vous avez des idées plein la tête, des envies de créer et réaliser des choses dans notre Commune, un appel vous est lancé.

L'Echevin de la Jeunesse attend vos propositions et sera heureux de pouvoir en discuter de vive-voix avec vous lors d'une réunion qui sera fixée après les congés scolaires.

La date, l'heure et le lieu vous seront communiqués ultérieurement.

Merci de nous faire part de vos motivations en nous faisant parvenir vos coordonnées soit par mail soit par courrier postal à : [christopher.gauthy@ans-commune.be](mailto:christopher.gauthy@ans-commune.be) ou [marianne.grella@ans-commune.be](mailto:marianne.grella@ans-commune.be)

Commune d'Ans  
M. Christopher Gauthy  
Echevin de la Jeunesse  
Esplanade de l'hôtel communal 1  
4430 Ans

Venez rencontrer l'Echevin de la Jeunesse car c'est ensemble que nous pourrons tenter de créer des choses nouvelles.

**Votre avis est important vos idées comptent. Vous êtes l'avenir d'Ans. Améliorons ensemble votre quotidien.**





## Yves Parthoens, Président du CPAS en charge des Affaires sociales

### Une vie décente...

*La lutte contre la pauvreté est essentielle. La solidarité s'impose et trouve à se réaliser au fil du temps grâce à l'action des travailleurs sociaux, de l'équipe administrative et au financement des pouvoirs publics, Etat fédéral, Fédération Wallonie-Bruxelles, Région wallonne et Commune d'Ans.*

La lutte contre la pauvreté peut prendre différentes formes, dans le respect de la contribution financière de nos concitoyens. C'est ainsi que le Conseil de l'Action Sociale vient de décider, en présence du Bourgmestre, Grégory Philippin, d'une majoration, modérée mais réelle, de l'intervention dans les frais scolaires de 50 à 60€ en faveur des enfants et adolescents des familles bénéficiaires de l'aide sociale au sens large, à l'occasion de la prochaine rentrée scolaire.

L'aide sociale peut s'avérer nécessaire sous bien d'autres formes. Mener ou continuer à mener une vie décente peut être fortement menacé par une situation de dettes structurelle à charge de nos concitoyens. C'est pourquoi le CPAS a créé il y a quelques années un service de médiation de dettes qui est installé rue de l'Yser n°50 à Ans. Ce service vient en aide aux personnes en situation de surendettement afin de leur permettre, dans toute la mesure du possible, de rembourser leurs dettes tout en continuant à mener une vie décente. Prêts, ouvertures de crédits, factures impayées, ... pour toutes les dettes privées des ménages, notre Centre peut jouer un rôle de médiation.

Il établit un budget en collaboration avec le « citoyen-débiteur », réalise l'inventaire des dettes et lui conseille de recourir à une médiation amiable ou l'oriente vers une procédure en justice en phase amiable ou judiciaire, appelée « règlement collectif de dettes », en abrégé « RCD » quelque fois surnommée « Loi Di Rupo ».

S'il s'agit d'une médiation amiable, notre service analyse le budget et élabore un plan d'apurement soumis aux créanciers. Il vérifie la légalité des dettes, l'exactitude des décomptes, les délais de prescription et négocie avec les créanciers, de nouvelles modalités de remboursement. Dans ce contexte, il faut souligner le soutien qui nous est apporté par le Groupement d'Initiative pour la Lutte contre le Surendettement, présidé par notre Conseiller, Jean-François Bourlet.

S'il s'agit d'un règlement collectif de dettes, notre service peut assurer la rédaction de la requête destinée au Tribunal du Travail. Il conseille, informe le « citoyen-débiteur » sur la procédure et est quelque fois, lui-même, désigné médiateur de dettes. Moyennant certaines conditions, le Tribunal du travail peut

*Ans en fête!*

DANS LE PARC DES COTEAUX  
VENDREDI 2, SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 AOÛT 2019

*Ludovic Tournay* (chante Claude François)

Free style - Leizzo - Groupe Wantanara -  
Trio St-Germain - Henry Vanderbieste - Tony Lex  
Léonor Jackson (Michael Jackson : 10 ans déjà)

Espace enfant et petite restauration

Une organisation du Plan de Cohésion sociale sous l'égide du Bourgmestre,  
Grégory Philippin et de l'Echevin des Affaires sociales, Yves Parthoens

même accorder une remise partielle de dettes, par dérogation au Code Civil.

En 2018, l'activité du service peut se résumer comme suit :

- 76 « premiers-accueils » ont été effectués,
- 89 dossiers ont été traités, dont 40 ouverts en 2018,
- 6 dossiers ont fait l'objet d'une gestion budgétaire et 9 d'une guidance souple,
- 18 requêtes en « RCD » ont été suivies d'une décision d'admissibilité par le Tribunal du Travail.

Il faut souligner que ce travail d'envergure à la fois juridique et social s'accompagne d'un travail de fond, relatif à la gestion de leur budget par les « citoyens-débiteurs ». On ne peut qu'en remercier les travailleurs sociaux affectés à ce service, autant juristes et psychologues qu'assistants sociaux.



# Agenda mai - juin

**Vendredi 2, samedi 3 et dimanche 4 août**

**Ans en Fête**

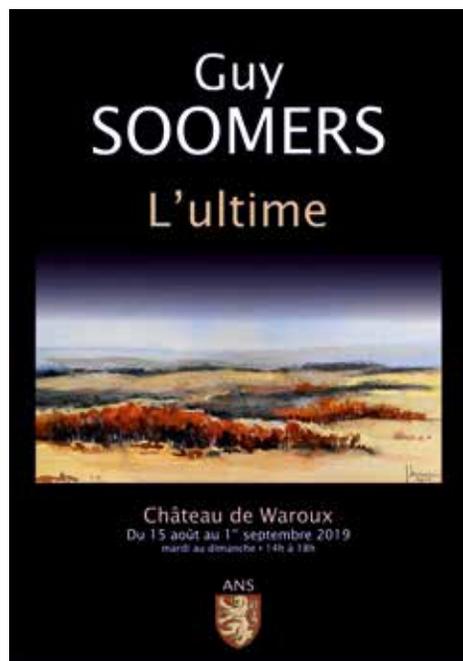
Parc des Coteaux

**Du jeudi 15 août au dimanche 1<sup>er</sup> septembre**

**« L'ultime », exposition des œuvres de Huy Soomers au château de Waroux**

Accessible gratuitement du mardi au dimanche de 14 à 18h.

Infos <http://www.chateau-waroux.be/>



**Dimanche 18 août de 10 à 21 heures**

**Solidaris Day**

Animations & concerts gratuits.

Infos [www.solidarisday.be](http://www.solidarisday.be)  
Ans-Alleur, rue Georges Truffaut,  
Athénée d'Ans et environs

**Dimanche 25 août**

**Xhendremael en fête**

**Du 30 août au 1<sup>er</sup> septembre**

**Vintage festival au château de Waroux.**

Info [www.vintage-festival.be](http://www.vintage-festival.be)

**Du vendredi 6 septembre au dimanche 27 octobre**

**Traces d'artiste et courant d'art, expositions de peintures**

Infos page 11

Château de Waroux, ouvert du mardi au dimanche de 14 à 18 :00.

**Vendredi 6 septembre à 20 h 30**

**Jazz al'trappe : Laurent Barbier Quartet**

On a découvert l'alto de Laurent Barbier au sein du LG Jazz Collective, dans l'album « New Feel » et au sein du quintet de Joachim Caffonnette : un musicien à la solide formation. Après s'être intéressé à la musique classique, il a opté pour le jazz, à l'Académie de Ciney avec



Fred Delplancq, s'est ensuite inscrit au Conservatoire de Bruxelles, sous la férule de Steve Houben puis à La Haye avec John Ruocco. De retour d'un séjour aux Etats-Unis, il présente ici un quartet très groovy, en compagnie de Julien Tassin à la guitare, Daniele Capucci à la contrebasse et Armando Luongo à la batterie. Un alto incisif dans un répertoire groovy à souhait.

Entrée : 8€ (prévente & membre CcAns) / 10€ sur place / 1,25€ (art.27)

**Samedi 7 et dimanche 8 septembre, de 14 à 18 heures**

**Journées du Patrimoine au Fort de Loncin et au château de Waroux**

Toutes les infos en page 11.



# Ans en fête!

DANS LE PARC DES COTEAUX  
VENDREDI 2, SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 AOÛT 2019

*Ludovic Tournay (chante Claude François)*

*Free style - Letzgo - Groupe Wantanara -  
Trio St-Germain - Henry Vanderbiste - Tony Lex  
Léonor Jackson (Michael Jackson : 10 ans déjà)*

*Espace enfant et petite restauration*

Une organisation du Plan de Cohésion sociale sous l'égide du Bourgmestre, Grégory Philippin et de l'Echevin des Affaires sociales, Yves Parthoens

NOSTALGIE



# Xhendremael en fête

**Dimanche 25 août 2019**

**Rue Paradis**

7h à 11h :  
• Petit déjeuner à l'école  
Toute la journée :  
• Brocante (Infos et inscriptions : 0495 43 53 65 de 14 à 18 h)

**Place Vanhove**

10h30 : • Messe au village  
12h00 à 18h30 : • Barbecue et restauration diverse  
• Bars à vins, cocktails, bières spéciales  
12h30 : • Apéritif inaugural offert par la Commune d'Ans  
Dès 13h00 : • Animations diverses (grimage, carrousel, ...)  
De 14h00 à 15h00 : • Fanfare royale d'Othée  
De 16h00 à 21h00 : • Animation musicale  
Fin des activités à 21h00



La vente des boissons et petite restauration est strictement réservée aux organisateurs  
Organisation :  
Commune d'Ans • Les Chapeaux de Paille • Centre Culturel d'Ans • La Besace  
Comité Télévie de Xhendremael

**Samedi 7 septembre à  
19h (portes : 18h30)**

**Metal Festival Alleur**

Entrée : 8€ (prévente & membre CcAns) / 10€ sur place / 1,25€ (art.27)

Le programme des ateliers est toujours en construction, toutes les informations seront disponibles à la rentrée!

Pour toute information et pré-inscription : [spaquot.cca@proximus.be](mailto:spaquot.cca@proximus.be) ou au 04 247 73 36.

Découverte culturelle de 2 heures se glissant entre le métro, le boulot et le dodo dans le but de «repartir un peu moins con avec un sourire à la con».

Emballages et pochettes «zéro déchet! Avec Delphine Cordier (Coud'Folie - coudfolie.be)

Aaah septembre, le retour du froid, de l'école, du bureau, des sacs à dos, des goûters et dîners à préparer - oui mais quoi? - et à emporter - oui mais dans quoi? Comment emballer ses biscuits, ses tartines ou ses fruits sans utiliser de papier alu, de boîte en plastique ou de cellophane?? Et si on s'échangeait nos astuces pour les emporter sans faire de déchet? Coud'Folie a plus d'une aiguille dans sa trousse pour vous aider à réaliser votre emballage zéro déchet! À prendre avec vous : votre meilleure recette de goûter sain à échanger avec les autres participants.

Plus d'infos : [ewindels.cca@proximus.be](mailto:ewindels.cca@proximus.be) ou 04 247 73 36

Tarif et inscription pour un atelier : 7€ via la billetterie en ligne ([centreculturelans.be](http://centreculturelans.be)) ou au bureau! Attention le BiMZ est ouvert aux 12 premiers inscrits!

**Mercredi 11 septembre**

**Les Z'Ateliers artistiques permanents : la reprise!**



Au Centre culturel d'Ans, chaque mercredi après-midi, des ateliers artistiques et créatifs sont proposés aux enfants à partir de 5 ans.

Théâtre, sculpture ou vidéo... autant de techniques pour créer, ensemble, une exposition, une projection et un spectacle à présenter en fin de saison!

Pour ouvrir leur imaginaire, les enfants inscrits aux ateliers bénéficient d'une entrée gratuite aux deux spectacles «jeune public» programmés pendant l'année.

**Samedi 14 septembre à 20h**

**Bourvil en toute simplicité et en chanson**  
Hommage en chanson avec Vincent Taloché

**Lundi 16 septembre de 20h à 22h**

**Atelier BiMZ**



Le CNAP-AIAP / UNESCO en collaboration avec la Commune d'Ans

**ART EXPO WAROUX**  
Conseil National des Arts Plastiques

**EXPO**  
LA BOÎTE DE PANDORE 2

Traces d'Artistes & Courants d'Art V

Château de Waroux  
Rue de Waroux, 301  
à Alleur

**6.09 > 27.10.2019**

Commissaire de l'exposition Lucien RAMA

Organisé par le Conseil National des Arts Plastiques  
Comité national belge de l'Association Internationale des Arts Plastiques de l'UNESCO  
en collaboration avec la Commune d'Ans

[www.ccnap.be](http://www.ccnap.be)

Informations : CNAP-AIAP/UNESCO - Place DEODORO - Tél. 38 227 36 51 - Fax 3817 34 73 23 - [www.ccnap.be](http://www.ccnap.be)

**BOURVIL**  
*En toute simplicité et en chanson...*

HOMMAGE EN CHANSON  
avec Vincent Taloché

Centre Culturel d'Ans • Ven. 13 septembre 2019 à 20h

Billetterie en ligne : [www.centreculturelans.be](http://www.centreculturelans.be)  
Infos : 04 247 72 73 ou 74

Préente :  
• Administration communale (Echovinat de la Culture)  
• Centre culturel d'Ans (Rue G. Trefout, 35 - Alleur)



## Vague de chaleur ou canicule : Que faire ?

*L'été est là et, avec lui, le risque de subir des vagues de chaleur ou des canicules.*

*Pour vous permettre de faire face à ces périodes de chaleur ainsi qu'aux problèmes de santé qui peuvent y être liés, nous vous rappelons quelques consignes ou plutôt, quelques « bons gestes ».*

### Être attentif à son entourage :

1. Les bébés et les enfants en bas âge ne ressentent pas la sensation de soif. Il est donc important de les hydrater de manière régulière (de préférence toutes les heures).
2. Les personnes âgées, comme les enfants, peuvent oublier de s'hydrater. Il n'est pas superflu de s'assurer qu'ils boivent en suffisance.
3. Bien que nos chers animaux de compagnie soient souvent considérés comme un membre intégral de la famille, on ne pense pas toujours que ces derniers peuvent également souffrir en cas de forte chaleur.

### Être attentif à son lieu de vie :

1. Il est important de fermer vos volets, fenêtres et rideaux en journée pour conserver la fraîcheur de votre habitation.
2. C'est en soirée ou tôt le matin qu'il faut aérer l'habitation en provoquant un courant d'air.
3. Les ventilateurs, bien que leur utilisation soit agréable, ne diminuent pas la température ambiante mais assèchent l'air environnant. Pensez donc à humidifier votre habitation.
4. Si votre maison est équipée d'un système de climatisation, il est conseillé de le régler avec un maximum de 5°C sous la température ambiante.

### Être attentif à sa santé :

1. Il faut éviter tout effort physique et l'exposition au soleil
2. Adoptez une tenue ample et légère permettant l'aération corporelle. N'oubliez pas un couvre-chef (casquette, chapeau, ...)
3. Il est important de s'hydrater. Pour ce faire, il est conseillé de boire entre 1,5 et 2 litres par jour en évitant les boissons glacées ou alcoolisées.
4. Vous devez vous rafraîchir plusieurs fois par jour. L'utilisation d'un pulvérisateur d'eau fraîche dans le cou/nuque, sur le visage ou les bras peut être un bon moyen de se rafraîchir.
5. Limitez les sorties, surtout durant les heures les plus chaudes de la journée !

Un coup de chaleur est vite attrapé, c'est pourquoi il est conseillé d'appliquer ces « bons gestes » et de vous rendre chez votre médecin-traitant en cas de symptômes (nausées, maux de tête, somnolence ou agitation inhabituelle, crampes musculaires, soif intense, manque d'appétit, sensation de vertige, de faiblesse, etc.).

### Informations utiles :

#### 1. Sites internet à consulter :

Nous vous invitons également à consulter les sites web de la cellule Irceline ([www.irceline.be](http://www.irceline.be)) et de l'Institut Royal Météorologique de Belgique ([www.meteo.be](http://www.meteo.be)) pour connaître les concentrations actualisées en ozone (via les rubriques « qualité de l'air – ozone – actuel ») et le bulletin météorologique par région.

Afin d'obtenir plus d'informations sur les canicules et les vagues de chaleur, vous pouvez vous rendre sur le site de la DGO5 – portail Action Sociale et Santé en Wallonie (<http://socialsante.wallonie.be/?q=plan-wallon-forte-chaleur-pics-ozone/recommandations>).

#### 2. Numéros d'urgences :

En Belgique, il existe deux grands numéros d'urgence :

112 pour les pompiers et les ambulances

101 pour la police

N'oubliez pas que le 112 est un numéro européen. En cas de voyage à l'étranger, ce numéro peut être utilisé pour contacter les pompiers, la police ou une équipe médicale.

## Vigilance Solidaire : Le Plan de Cohésion Sociale à votre service ...

Si vous estimez que **votre situation personnelle (isolée) ou que votre état de santé** nécessite une vigilance toute particulière en cas de canicule ou de fortes chaleurs, nous vous invitons à prendre contact avec notre Service du **Plan de Cohésion Sociale** afin de lui exposer la situation.

Dans le même état d'esprit d'aide aux personnes en difficulté, **si vous constatez qu'un de vos voisins se trouve dans une situation périlleuse pour sa santé à cause de la canicule**, n'hésitez pas à prendre également contact avec le Service du Plan de Cohésion Sociale.

**Plan de Cohésion sociale : 04 247 74 68 – [charlotte.jennes@ans-infos.be](mailto:charlotte.jennes@ans-infos.be)**

**En cas d'urgence composer le 112.**

« Plus de 2000 élèves s'épanouissent chaque jour dans nos classes. »

Renseignements :  
Echevinat de  
l'Instruction publique  
Tél.: 04/247 72 32  
www.ans-commune.be



Enseignement Fondamental



- ✓ Solidarité
- ✓ Liberté
- ✓ Tolérance
- ✓ Progrès
- ✓ Sens de l'effort
- ✓ Respect des convictions philosophiques de chacun

Henri Lonay - Fernand Meukens - Pierre Perret 1 et 2 - Loncin - Tilleul - Alleur - Xhendremael

## L'enseignement communal ansois maternel et primaire

8 écoles - 10 implantations



> Foot-études et multisports  
04/247 73 64 - 04/247 73 69



> Immersion en néerlandais  
04/247 02 57 - 04/257 46 62



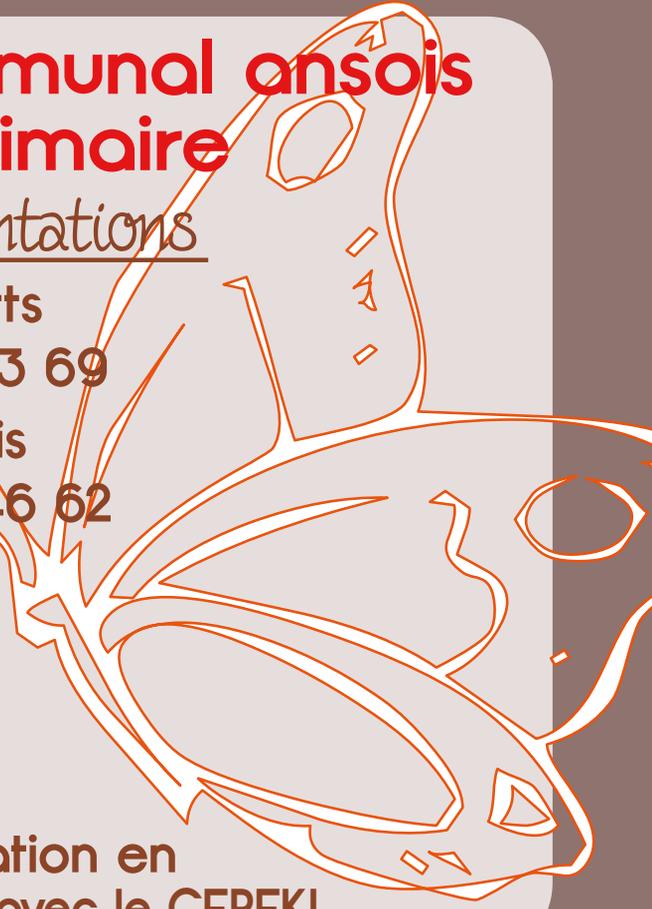
> Immersion en anglais  
04/247 73 79



> Théâtre à l'école  
04/247 73 66



> Accoutumance à la natation en  
3e maternelle en collaboration avec le CERÉKI



### Inscriptions de 17h00 à 19h00

• LE JEUDI 1<sup>er</sup> AOÛT 2019

• LES MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI 28, 29 ET 30 AOÛT 2019.

• TOUTE L'ANNÉE SUR RENDEZ-VOUS.

Vendredi 27 septembre 2019  
à partir de 21h30

# **Bal du Sport**

*au profit des clubs sportifs de la commune d'Ans*



**Animation : DJ Oli Soquette**

**Salle « Henriette Brenu » Rue Gilles Magnée - 4430 ANS**

Pour toute information complémentaire : Echevinat des Sports - 04 247 74 90 ou 91

**Ans** sports  
Régie communale autonome

